



## Heures supplémentaires non payées

-----  
Par MI33

Bonjour,

J'ai un contrat 24h/semaine, en cdi en tant que commercial.

Je travaille depuis chez moi en autonomie du temps de travail. Tous les mois, je pars pour au moins 7 jours en mission pour participer à des salons. Il y a souvent plus de 10 heures de route pour y aller, et y revenir. Lorsque j'y suis, je travaille souvent des journées de 13h, y compris des dimanches. La dernière fois, j'ai compté 55h de travail effectif sur 7 jours.

Étant commerciale, j'ai donc un petit salaire fixe mensuel et une commission sur vente de 7%HT.

Voilà ma question : mon employeur ne me paye pas mes heures de travail effectives , seulement mon contrat de 24h/semaine et ma commission de vente. Mes heures de travail supplémentaires lors de mes salons n'existent pas et ne sont donc pas payées.

Je lui ai demandé de me payer mes heures de travail réelles mais il m'a proposé de baisser ma commission si je voulais être payée de ces heures.

Voilà ma question : ai-je un moyen de le forcer à me payer ces heures ? Sachant que je n'ai pas beaucoup de preuves puisque je suis toujours avec lui en déplacement et qu'il règle tous mes frais.

Merci d'avance !